

11.06.2008 – 15:08 Uhr

Protection contre le tabagisme passif : GastroSuisse salue la direction prise par le Conseil national

Zürich (ots) -

GastroSuisse, la Fédération nationale leader de l'hôtellerie et de la restauration, se réjouit du fait que le Conseil national ait suivi sur trois points essentiels la majorité de sa Commission et qu'il entende autoriser aussi bien les fumoirs avec service que, dans des cas exceptionnels, des établissements fumeurs, ces derniers devant être désignés comme tels. Les établissements disposent d'un délai transitoire de deux ans pour la mise en oeuvre. La protection contre le tabagisme passif est ainsi assurée via une solution adéquate et praticable. Expressément saluée par GastroSuisse, la protection accrue des employés n'a pas fait l'objet d'oppositions.

GastroSuisse prend toutefois acte avec regret du fait que le Conseil national ait décidé que les cantons peuvent prendre des dispositions plus restrictives en matière de protection contre le tabagisme passif. Suite à cette décision, GastroSuisse lance un appel aux acteurs politiques: un patchwork législatif de 26 solutions différentes doit absolument être évité. Qu'il soit suisse ou étranger, aucun client ne comprendrait une telle situation dans le pays touristique qu'est la Suisse.

Dans le cadre de la procédure d'élimination des divergences à suivre, l'objet retourne à présent à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats. Etant donné l'urgence, GastroSuisse exhorte les instances politiques nationales à accélérer par tous les moyens la procédure d'élimination des divergences.

Le communiqué de presse présent est également disponible sous forme électronique à l'adresse www.gastrosuisse.ch.

Contact:

GastroSuisse
Marketing et communication
Brigitte Meier-Schmid
Tél. : +41/ 44/377'53'53
E-Mail: maco@gastrosuisse.ch